

## Huiles essentielles thérapeutiques : soupçon de bobologie

L. Bureau

© Lavoisier SAS 2016

L'actualité est riche en ces temps de cadeaux. C'est la trêve des confiseurs, pas celle de la créativité. En voici une illustration avec quelques exemples croustillants : parmi les principaux laboratoires fournisseurs de produits de phytothérapie auprès des pharmacies, le premier commercialise les huiles essentielles en flacon avec codigoutte comme compléments alimentaires quand le second les présente comme parfums d'ambiance... Le summum de l'art en la matière est illustré par un sirop présenté « phyto », un nouveau dispositif médical à visée antitussive à base d'une fraction flavonoïque de thym (lequel ?) et d'une fraction polysaccharidique de plantain (lequel ? quelle partie employée ?) ... Il ressemble à un médicament mais n'est pas un médicament.

Peu étonnant alors que fin octobre, sous le titre « *Des bobologues à la fac* », un vilain petit canard (enchaîné) puisse dénoncer les facultés de médecine qui enseignent de drôles de thérapies. Les DU (diplômes universitaires) seraient une manière de renflouer les universités devenues autonomes. Et de citer les facs qui proposent un DU huiles essentielles thérapeutiques. Derrière tout cela, une douzaine de sommités médicales et scientifiques qui dénoncent ces thérapies « les plus aléatoires, sans véritable assise scientifique ». Ils réclament la suppression de ces diplômes qui conduisent à légitimer ce qu'ils estiment être des « approches irrationnelles ».

La rationalité limitée est une des caractéristiques du fonctionnement des êtres humains, Prix Nobel ou pas. Quelle rationalité pousse le spécialiste de la chimie macromoléculaire à se prononcer sur un ensemble de pratiques médicales aussi variées, voire éclectiques, que l'aromathérapie et les techniques comportementales et cognitives (TCC) ? Tout amalgame va à contre-science.

Il importe de comparer ce qui est comparable. Prenons le cas des DU huiles essentielles et aromathérapie. Entre le DU

de Rennes (125 h dont 20 de travail personnel) et d'autres dont un avec un volume horaire réduit (55 h dont 20 h de travail personnel), l'écart est considérable. Alors ne parlons pas des DU hybrides de phyto-aromathérapie, où l'enseignement relatif aux HE est limité à une vingtaine d'heures au mieux. Pire un DU produits naturels qui présente comme « un plus » le fait d'aborder la gemmothérapie et les fleurs de Bach (Elixirs floraux). Le président de la commission médicale de l'APHP écarte tout ce qui n'a pas été « montré par la science ». Seule la médecine factuelle, basée sur les preuves (Médecine-based evidence), autrement dit basée sur les résultats des méta-analyses est reconnue. Si certaines pratiques sont effectivement contestables, celles associées aux produits d'origine naturelle comme la phytothérapie ou l'aromathérapie ne le sont pas (ou ne le sont plus). Avant de cataloguer et de rejeter il faut commencer par connaître. Or les médecins ne sont pas formés aux disciplines concernées. Si les résultats des méta-analyses ne sont pas complètement probants, c'est que la méthodologie du « Golden standard » est bien adaptée à l'étude d'une substance chimique purifiée sur une cible mais pas adaptée pour un mélange complexe à effets multi-cibles. La variabilité des préparations végétales est telle qu'en l'absence de profil pharmaco-chimique, il est difficile de comparer les essais cliniques entre eux. Rares sont les études cliniques qui prennent en compte le polymorphisme du Cytochrome P 450, la typologie du microbiote, voire les prédispositions génétiques et les facteurs environnementaux (régime alimentaire, mode de vie et perturbateurs neuroendocriniens notamment). Dans ces conditions, face à une hétérogénéité d'essais cliniques, une méta-analyse ne conduit qu'à une moyenne d'incertitudes. Vouloir transposer la méthode d'évaluation de substance isolée aux mélanges complexes est une source d'erreur discutable d'un point de vue scientifique. A contre-science dirait D. Pestre [1].

Par ailleurs, compte tenu de la difficulté de protection industrielle des produits naturels, les laboratoires pharmaceutiques s'y intéressent peu et ne sont pas prêts à financer des essais cliniques de plus en plus coûteux. C'est pourquoi, la majorité de nos médicaments sont constitués de substances de synthèse dont la biocompatibilité avec la physiologie animale est moindre. Comme entendu lors du congrès

---

L. Bureau (✉)

Pr associé en nutraceutique,  
responsable du master « Ingénierie en nutraceutique »,  
faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques,  
Université Rennes 1 et directeur d'IFAS  
(Institut de Formation des Acteurs de Santé),  
72100 Le Mans  
e-mail : Loic.bureau@univ-rennes1.fr

international ICEPS a Montpellier (mars 2015) consacré à l'efficacité des interventions non médicamenteuses, « Notre système de santé s'apparente au marché de la maladie ». Malheureusement, les problématiques de santé soulevées par différents médicaments depuis plusieurs années montrent les limites du système. La réalité des conflits d'intérêt n'a pas complètement disparue. L'utopie de la démarche scientifique mériterait d'être reconsidérée quand on sait qu'il serait opportun d'étudier les transporteurs des médicaments, mais que les industriels s'y opposent pour des raisons économiques.

Le travail d'Aline Mercan « *Ethnographie des enseignements de phytothérapie en France* » analyse bien la situation [2]. Considérant les différences entre les DU de phytothérapie et d'aromathérapie en France, une harmonisation est

nécessaire. Il est souhaitable de mettre en place un système d'évaluation national. Dans ce contexte, nous ne pouvons que suggérer aux professionnels du monde médical de s'intéresser davantage à l'intérêt médical des produits naturels.

Puisse cette revue continuer à y contribuer encore davantage.

## Références

1. Pestre D (2013) *A contre-science, politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Le Seuil, Paris, 254 p
2. Mercan A (2014) *Le meilleur de la science, de la nature et de la tradition : Ethnographie des enseignements de phytothérapie en France*. *Hegel* 2:154–61